

Fonds De Commerce De Restauration Rapide Rennes Colombier

Publié sur actify.fr le juin 11, 2025

56 vues
Adresse:
29, place du Colombier
Date de fin de commercialisation:
12/07/2025
Date limite de dépôt des offres:
10/07/2025
Etude:
Lex MJ
1154-5018209. Par jugement en date du 14 mai 2025, le Tribunal de commerce de Rennes a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS AMALIA GEMINI et la SELARL LEX MJ, prise en la personne de Maître Eric MARGOTTIN, a été désignée en qualité de Liquidateur.
La SAS AMALIA GEMINI exploitait un fonds de commerce de restauration rapide.
Conformément aux dispositions des articles L.642-19, L.642-22 et R.641-30 du Code de commerce, i est envisagé de procéder à la cession de l'actif suivant :
FONDS DE COMMERCE SAS AMALIA GEMINI « Bchef Rennes Colombier 29, place du Colombier 35000 RENNES Restauration rapide

PERIMETRE DE LA CESSION ENVISAGEE



=> Actifs corporels

Selon inventaire du commissaire de justice.

- => Actifs incorporels
- x Droit au bail des locaux situés 28/29 place du Colombier 35000 RENNES.

Destination du bail : restauration rapide sur place et à emporter, vente de boissons froides et chaudes.

Durée du bail : 9 années entières et consécutives

Loyer:

Loyer minimum garanti : 98.000 € annuel HT et hors charges, payable trimestriellement d'avance ; Loyer variable additionnel : 6,5% du CAHT, payable dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile.

Dépôt de garantie : Néant, mais exigence d'une garantie à première demande dont le montant correspond à 4 mois de loyer TTC.

Clause de solidarité cessionnaire-cédant : la clause est rédigée en ces termes : « le cessionnaire se déclarera solidaire du cédant pour le paiement des loyers, charges, indemnités d'occupation et de toutes sommes dues au titre du bail ainsi que pour l'exécution de toute clause du bail au titre de la période précédant la cession »

Formalisme de l'acte de cession : acte authentique ou acte sous seing privé auquel le bailleur sera appelé à concourir.

x Clientèle et achalandage